

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21 juin 2024

Date d'affichage : 21 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de pouvoirs : 03
Nombre d'absents : 02

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, à 19 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Christine AUTENZIO, Maire.

Présents : Christine AUTENZIO, Fabrice LABORDE, Christophe POUX, Dominique DOUTRELANT, Jean-Yves TUTRICE, Michèle HABY, Lucien GUENEZAN, Vanessa BUZONIE, Michael FRAZAO, Stéphanie COTTEREAU, Victor DA COSTA, Jacques DALQUIE, Jean-Pierre EDELINE, Benjamin GAILLARD, Emilie HUYGHE, Emilie MARCHAL, Tony MENDES, Carole PASQUIER, Agnès VALLÉE, Valérie LYON, Sébastien CHIMOT, Gaëlle LARONCHE

Absents ayant donné pouvoir : Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY pouvoir à Christine AUTENZIO, Frédérique WÜRCKLER pouvoir à Michèle HABY, Irène DARASOUK pouvoir à Valérie LYON

Absents : Maxime LIEVIN, Vincent ZAKOSKI

Secrétaire de séance : Jean-Pierre EDELINE

Afin de pourvoir au remplacement de l'agent technique récemment recruté et affecté à de nouvelles responsabilités comme adjoint à la directrice des services techniques, il convient de créer un nouveau poste afin de compléter les effectifs du service.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°35/2024 du 15 mai 2024, modifiant le tableau des effectifs ;

Entendu l'exposé de Madame AUTENZIO ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

VALIDE la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet ;

PRÉCISE que la date d'effet sera définie dès que la déclaration de création d'emploi sera enregistrée auprès du centre de gestion de Seine-et-Marne ;

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours et suivants.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240703-45-2024-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Pour extrait conforme.
Fait à Crécy la Chapelle, le 03 juillet 2024.

Christine AUTENZIO
Maire.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240703-45-2024-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024